

MACHINISTES ET VÉRIFICATEURS/ VÉRIFICATRICES D'USINAGE ET D'OUTILLAGE (CNP : 7231)



Les machinistes règlent et conduisent diverses machines-outils afin de tailler ou de meuler le métal, le plastique ou d'autres matériaux pour fabriquer ou modifier des pièces ou des produits de dimensions précises. Les vérificateurs d'usinage et d'outillage vérifient les pièces usinées et l'outillage afin d'assurer le maintien des normes de qualité. Ils travaillent dans des usines de fabrication de machinerie, d'équipement, de véhicules automobiles, de pièces d'automobiles, d'aéronefs et d'autres pièces métalliques façonnées, ainsi que dans des ateliers.

Entrepreneurs et contremaîtres
des machinistes et du
personnel des métiers du
formage, du profilage et du
montage des métaux et
personnel assimilé
(CNP : 7201)

Programmeurs CFAO
(CNP : 2233)



Opérateurs de
machines d'usinage
(CNP : 9417)

Outils-ajusteurs
(CNP : 7232)

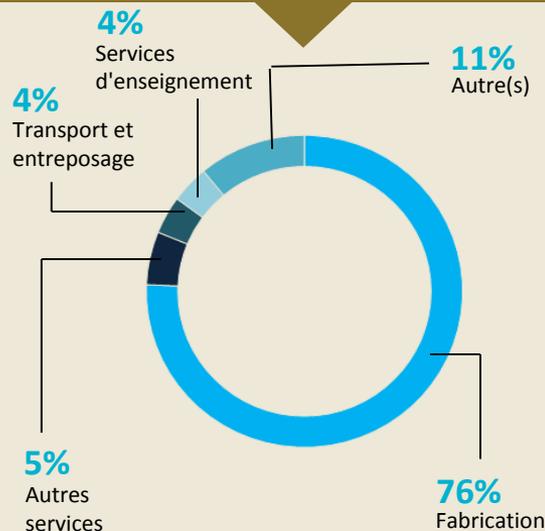


Un diplôme d'études
secondaires et un programme
d'apprentissage de quatre
ans est habituellement exigé.



Perspectives d'emploi
(2018 - 2020): **satisfaisantes**

Emploi selon le secteur



Exemples d'appellation d'emploi

Usineur d'automobile

Machiniste généraliste

Vérificateur d'atelier d'usinage

Fonctions principales:

- lire et interpréter des dessins techniques, des plans, des graphiques et des tableaux ou examiner des échantillons de pièces afin de déterminer les opérations d'usinage à effectuer et de déterminer la séquence optimale des opérations;
- calculer les dimensions et les tolérances, mesurer et agencer les éléments à usiner;
- régler, faire fonctionner et entretenir diverses machines-outils, de même que de l'outillage à commande numérique par ordinateur (CNC), pour exécuter des travaux d'usinage de précision, non répétitifs, notamment des travaux de sciage, de tournage, de fraisage, d'alésage, de rabotage, de perçage et de rectification; et
- ajuster et assembler les pièces métalliques usinées et les sous-assemblages au moyen d'outils manuels et mécaniques.



151

Demande prévues
2017-2026

20,00 \$

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.